



INSTRUCTIONS DE COURSE CHAMPIONNAT 30/16 (Grade 5C)

Dates : 18 février, 25 mars, 14 octobre, 11 novembre 2023

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2021/2024*, Les (REV) Règles d'équipement des voiliers et l'avis de course

1.2 Prévention des violences et incivilités

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.



3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant le club
Tous les documents concernant cette organisation sont aussi disponibles sur le site <https://www.sngrpc.com/regates-habitable-2/championnat-30-16/>

3.2 Le PC course est situé au club

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 8

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents doivent arborer dans leur pataras le pavillon fourni par l'organisation

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les régates se courent les samedis 18 février, 25 mars, 14 octobre et 11 novembre 2023

6.2 Un briefing aura lieu à l'extérieur devant le club à 10h

6.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévu à 11h

6.4 Le nombre maximum de courses par jour de régates est de 4, il n'y aura pas de signal d'avertissement pour une nouvelle course après 16h30

6.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon 30/16

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à cette marque (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de la classe ou des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une marque, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire du ou des pavillons de classe concernées (ceci



modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

10. MARQUES

10.1 Marques des parcours construits

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée orange fluo	Bouée rouge	Bouée jaune	Bouée jaune	Bouée blanche

10.2 Marques des parcours côtiers : voir en annexe parcours

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont des zones interdites à la navigation, notamment les zones conchylicoles, les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs, les marques cardinales sauf précisions prévues spécifiquement dans les parcours côtiers.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le **mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et le **côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 **minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sur les parcours construits, la bouée 2 sera remouillée (dog leg repositionné)

13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.



16. TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas dans les 30 mn pour un parcours construit et 60 mn pour un côtier après le quatrième bateau ayant effectué le parcours et finis seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Tout bateau jaugé OSIRIS, conforme aux critères du championnat 30/16, participant au moins à une course sera classé au championnat.

Si un bateau ne justifie pas d'un contrat de jauge Osiris Habitable valide, un handicap provisoire lui sera fourni par l'autorité organisatrice avec obligation de régulariser dès que possible auprès du délégué Osiris. Il apparaîtra en BIS à chaque course et sera reclassé sur toutes les courses dès présentation de son certificat validé. Il n'apparaîtra pas au classement général s'il ne peut présenter un certificat de jauge à cette date.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.

18.3 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition

- A partir de 5 courses validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant le plus mauvais.

- A partir de 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés.

18.4 Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV A4).

En cas d'ex-aequo pour le classement final du championnat l'annexe A8 des RCV sera appliquée.

18.5 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, NSC, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1.

Les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 2. Les disqualifications DNE ne pourront être retirées.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.



20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club

23. ACCOMPAGNATEURS (sans objet)

24 **EVACUATION DES DETRITUS [DP][NP]** Aucun débris ne doit être jeté à l'eau pendant toute la durée de l'épreuve.

28. PRIX

La proclamation du palmarès final et la remise des prix du Championnat 30/16/ 2023 auront lieu : samedi 11 novembre 2023 à la SNGRPC à 17h.

ARBITRES DESIGNES

Présidents du comité de course :

Marie-Paule KIEFFER (Comité Course Régional, SNGRPC)

Alain GOUJON (Comité de course adjoint)

Président du jury :

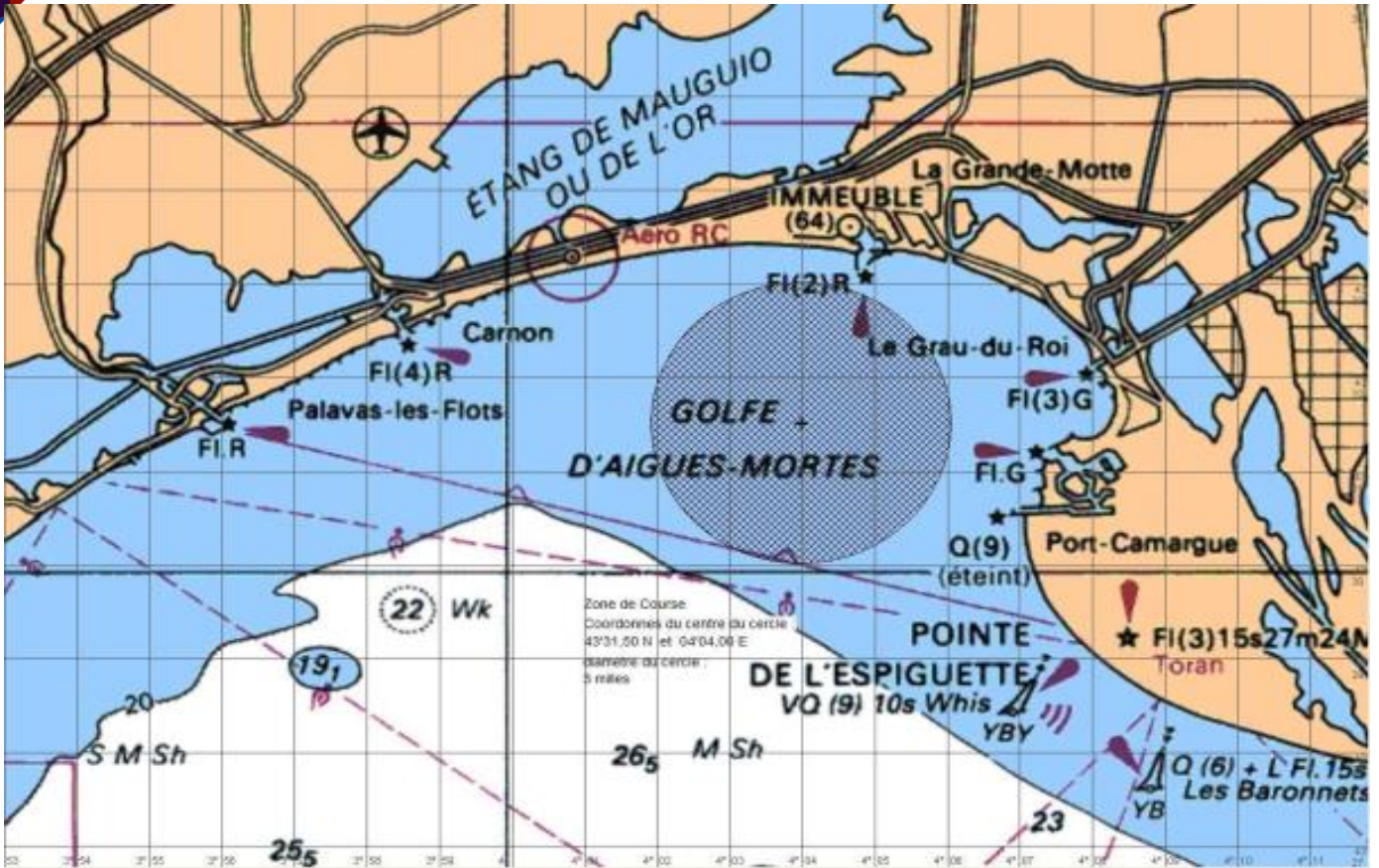
Alain GOUJON (Jury Régional, SNGRPC)

Commissaire aux résultats :

Marie-Line LOIRY-VALENTIN (Commissaire aux résultats, SNGRPC)

Jean – Luc WUHRLIN (Commissaire aux résultats SNGRPC)

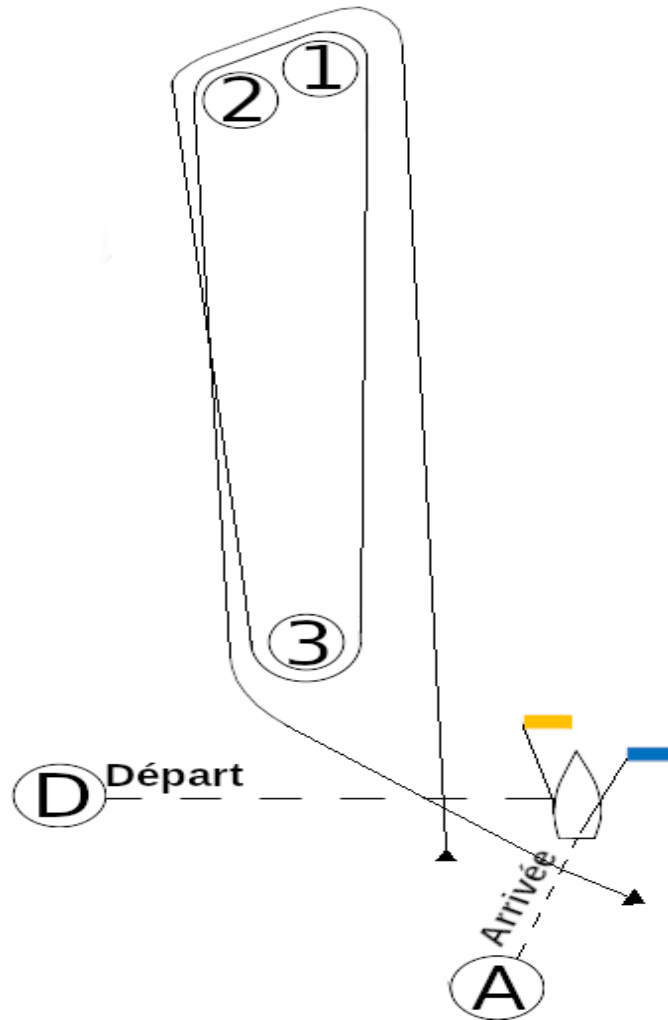
ANNEXE ZONES DE COURSE





ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS

Parcours: Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



PARCOURS 1 : Départ-1-2-3-Arrivée

PARCOURS 2 : Départ-1-2-3-1-2-3-Arrivée



ANNEXE PARCOURS COTIERS 30/16

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
Bouée de Départ	Bouée ORANGE FLUO Position: 43°31,8' N – 04°05,6' E <u>Ou Située approximativement à 1.5 mille dans le 300 de la sortie du port</u>
Bouée d' Arrivée	Bouée BLANCHE Position: A proximité de la bouée de Départ, sous le vent du bateau Comité (cf. schéma)
Bouée de dégagement :	Bouée JAUNE A +/- 1 mille de la bouée de départ dans l'axe du vent
ESP – Cardinale Espiguettes :	43°29,2'N – 04°06,4' E
CN Cardinale Nord Les Sables	43°31,194' N – 04°06,7' E
Cardinale Sud Baronnets	43°27,6' N et 4°08,8' E
PC – Bouée de PortCamargue	Bouée ROUGE 43°31,3' N – 04°06,6' E
GM – Bouée de La Grande Motte	Bouée ROUGE 43°32,95' N – 04°04,8' E
SA – Bouée du Sana	Bouée ROUGE 43°32,5' N – 04°06,7' E
GT – Bouée du Grandtravers	Bouée ROUGE 43°33' N – 04°02,5' E
BA – Bouée de la Baie d'Aigues Mortes	Bouée ROUGE 43°31,12' N – 04°04,6' E



- PARCOURS 3** (vent tendance Sud)
Départ -) Bouée de dégagement à contourner en la laissant à tribord -) Gm à contourner en la laissant à Tribord
-)
laissant
SA à contourner en la laissant à tribord -) PC à contourner en la
à tribord -) Départ à LAISSER à bâbord -) Arrivée
(6.1 MILLES)
- PARCOURS 4** (vent tendance Ouest)
Départ -) Bouée de dégagement à contourner en la laissant à tribord -) GT à contourner en la laissant à Tribord -) Sa à contourner en la laissant à tribord -) PC à contourner en la laissant à tribord -) Départ à LAISSER à Bâbord -) Arrivée
(8 milles)
- PARCOURS 5** (vent tendance Nord)
Départ -) Bouée de dégagement éventuelle --) SA à contourner en la laissant à bâbord -) GM à contourner en la laissant à bâbord -) PC à contourner en la laissant à bâbord -) SA à contourner en la laissant à bâbord -) Départ à LAISSER à bâbord -) Arrivée
(7.7 milles)
- PARCOURS 6** (vent tendance Nord)
Départ -) Bouée de dégagement éventuelle -) CN à LAISSER à bâbord -) ESP à contourner en la laissant à Tribord -) GM à contourner en la
laissant à tribord -) Départ à laisser à bâbord -) Arrivée
(9 milles)
- PARCOURS 7** (vent tendance Est)
Départ -) Bouée de dégagement éventuelle -) PC à contourner en la laissant à tribord -) GM à contourner en la laissant à tribord -) SA à contourner en la laissant à tribord -) Départ à LAISSER à bâbord
-) Arrivée
(6 milles)
- PARCOURS 8** A définir au briefing

Schéma de la zone de départ et d'arrivée des parcours côtiers

